



Quels sont les droits applicables concernant l'airsoft ?

Par **Ambiance**, le **25/03/2011** à **10:45**

Bonjour,rrnrnJe vous contacte dans l'idée d'obtenir des réponses précises sur ce que représente aujourd'hui la discipline de l'airsoft au niveau du droit. L'airsoft discipline proche du paintball et faisant état de répliques qui lancent des billes n'est actuellement pas considéré comme une discipline sportive reconnue par l'état.rnAprès avoir pris le temps de me renseigner sur les divers options possibles pour pouvoir organiser des parties dans un cadre légal et sécuritaire, le plus simple et le plus sérieux moyen disponible sois la création d'association. rnMalgré cette conclusion j'aurais aimé me renseigner sur la législation en vigueur actuellement concernant l'airsoft. rnrnEn vous remerciant d'avance.rnBien à vous,